

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

DESCRIPTION DE FONCTION

Date : 2016-11-29
Classe: 5

[Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature at the top, a circled 'D', a signature with a slash, and initials 'M.D.' and 'JCF' at the bottom.]

1. TITRE : MENUISIÈRE, ÉBÉNISTE
MENUISIER, ÉBÉNISTE

2. SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la direction de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, effectue des travaux de menuiserie et d'ébénisterie comportant la conception et la fabrication de gabarits, la transformation de matières premières ou usinées, la fabrication et la réparation de meubles, l'entretien de bâtiments, d'ameublement et voit à l'entretien des pièces d'équipement requis pour l'exercice de son métier.

3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

1. Trace sur le bois le contour de pièces à fabriquer, choisit les matériaux appropriés, les transforme à l'aide de machines-outils variées telles que banc de scie, scie à onglet, scie radiale, planeuse, tour à bois, ponceuse et outils manuels divers.
2. Effectue des travaux d'ébénisterie tels que débitage, assemblage et finition de pièces de bois exigeant une technique soignée, réparation et transformation de mobilier, façonnage de moulure, taillage de rainures ainsi que préparation et collage de placages et de revêtements. Monte, installe, modifie tous genres d'étagères.
3. Effectue des travaux de menuiserie tels que construction de prototypes à partir de plan ou de croquis et débite les différents matériaux usinés de type contreplaqué, mélamine, aggloméré ou autres, les colle, les assemble, etc.
4. Effectue des travaux de réparation et de réfection de bâtiments ainsi que des travaux de charpente, de lambrissage, de finition, d'isolation, de démolition et d'excavation.
5. Conçoit, lit et interprète des plans et devis, schémas et croquis. Évalue les quantités de matériaux requis pour l'exécution des travaux.

6. Fabrique, installe et répare les plafonds, cloisons, portes, fenêtres, échafaudages, sous planchers, coffrages et manches d'outils.
7. Conçoit et construit, selon les spécificités de la clientèle, diverses pièces nécessaires à l'élaboration de leur projet.
8. Assiste et surveille les usagères et usagers de l'atelier dans l'exécution des travaux; fournit des renseignements sur le fonctionnement des appareils et des outils tout en faisant respecter les normes de sécurité au travail.
9. Transporte, règle, ajuste et utilise la machinerie, les outils et les matériaux appropriés, voit à l'entretien de l'équipement, à la propreté et à la sécurité des lieux de travail.
10. Rédige et complète des rapports d'activités.
11. Tient à jour l'inventaire relatif à son secteur d'activités et en assure le renouvellement.
12. Signale à sa supérieure immédiate ou à son supérieur immédiat toute anomalie ou défectuosité et prend les mesures appropriées pour y remédier.
13. Accomplit temporairement les tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.
14. La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par la personne salariée occupant ce poste. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur l'évaluation.

4. QUALIFICATIONS REQUISES

1. Scolarité : Diplôme d'études professionnelles (DEP) en ébénisterie ou scolarité équivalente
2. Expérience : Deux (2) ans
3. Autres : Certificat de qualification ou carte de compétence valide et reconnue

FICHE D'ÉVALUATION DE FONCTION
PLAN D'ÉVALUATION DES FONCTIONS (15 SOUS-FACTEURS) SANS ÉGARD AU SEXE

TITRE DE FONCTION : MENUISIÈRE, ÉBÉNISTE
 MENUISIER, ÉBÉNISTE

GROUPE : MÉTIERS ET SERVICES **CLASSE :** 5

| NO. | SOUS-FACTEUR ÉVALUÉ | NIVEAU | POINTS |
|-----|---|--------|--------|
| 1 | Formation professionnelle | 3 | 36 |
| 2 | Expérience pertinente et initiation | 4 | 27 |
| 3 | Mise à jour des connaissances | 1 | 7 |
| 4 | Coordination musculaire et dextérité manuelle | 2 | 16 |
| 5 | Habilités en relations interpersonnelles | 1 | 9 |
| 6 | Responsabilité à l'égard des communications | 1 | 11 |
| 7.1 | Responsabilité à l'égard des ressources humaines | 1 | 7 |
| 7.2 | Nombre de personnes coordonnées ou supervisées | 1 | 0 |
| 8 | Responsabilité de gestion budgétaire | 1 | 11 |
| 9 | Impact des actions et de décisions | 2 | 32 |
| 10 | Latitude et autonomie | 3 | 36 |
| 11 | Résolution de problèmes | 2 | 24 |
| 12 | Concentration et attention sensorielle | 2 | 12 |
| 13 | Effort physique * | 4 | 24 |
| 14 | Santé, sécurité et bien-être de soi et des autres | 4 | 24 |
| 15 | Environnement physique et humain du travail ** | 3 | 21 |

TOTAL 297

| | |
|------------------|---|
| *Niveau d'effort | 3 |
| *Fréquence | 2 |

| **A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L | M | N | O | P | Total | Niveau |
|-----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|-------|--------|
| 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 4 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 24 | 3 |

Pour le Syndicat : *Maurice-Éric Robitaille* *Stéphane Martel*

Pour l'Employeur : *Lucie...* *André Turgeon* *André...*

Date : 29 novembre 2016

